



DCCIAS_2024_017

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DU CŒUR DE L'AVESNOIS

RÉUNION DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à 18 heures, le Conseil d'Administration du CIAS du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Deux Helpes du Pôle tertiaire intercommunal d'Avesnes sur Helpe, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Patrick DEHEN**, Vice-Président sur convocation en date du **06 novembre 2024**.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 03 avril 2024, le Conseil d'Administration du CIAS a de nouveau été convoqué le 06 novembre 2024 pour assister à la séance du 12 novembre 2024 conformément aux articles L2121-17 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 32

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 06 novembre 2024

Présents : Monsieur Patrick DEHEN, Madame Anne-Marie LENTIER, Madame Nadine MAJKA, Madame Colette WATREMEZ, Madame Laurence WATTEAU, Madame Laurence COX, Monsieur Claude MATHIEU, Monsieur André SZAMRYLO, Madame Catherine THIÉBAUX a donné procuration à Madame Anne-Marie LENTIER, Madame Catherine TRIQUET,

Excusés : Madame Christine BASQUIN, Madame Maryse BERNARD, Monsieur André BERTEAUX, Madame Sandra BROGNET, Madame Sylvie CABOOR, Monsieur Christian CASTEL, Monsieur Alain DELTOUR, Monsieur Nicolas DOSEN, Madame Marie-Christine MERCIER, Monsieur Pascal NOYON, Monsieur Vincent QUEVALLIER, Monsieur Jean-Marie VIN, Monsieur Brice AMAND, Madame Marie BAILLY, Monsieur Roland BOUVART, Madame Aurélie CHOPIN, Monsieur Sébastien DUMONT, Monsieur Sébastien DURSENT, Monsieur Sébastien HUGÉ, Madame Monique JOLY, Madame Evelyne MAREAUX, Madame Sophie POTDEVIN

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL RESERVATAIRE EMPLOYEUR

Numéro de la délibération : DCCIAS_2024_017

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 10

- = - = - = - = - = - = - = - = -

Le Conseil d'administration du CIAS,

I. Exposé des motifs

Le bonus réservataire employeur permet une aide financière de la CAF pour la réservation de places en crèche pour les salariés (agents permanents, agents non permanents, salariés en insertion).

Il est proposé au Conseil d'Administration de donner son accord pour la signature de l'engagement du CIAS au CTRE pour la période 2025-2029.

II. Dispositif décisionnel

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, décide de :

- **RENOUELER** le Contrat Territorial Réservataire Employeur pour la période 2025-2029 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Par délégation pour le Président, Patrick DEHEN,
Vice-Président du CIAS.



Envoyé en Préfecture le 14/11/2024

Reçu le 14/11/2024

Publié le 15/11/2024

Identifiant de télétransmission : 059-200041358-20241114-DCCIAS_2024_017-DE